

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL D'HÉBÉCOURT 16 MAI 2023

Le seize mai deux mille vingt-trois, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal d'HÉBÉCOURT, régulièrement convoqués le neuf décembre deux mille vingt-deux, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Dominique HESDIN, Maire.

Étaient présents : DUBREUCQ Marie-Claire ; THÉO Philippe ; KLOPP Christophe ; DAOLIO Gilbert ; SCHMIDT Laurence ; BOYENVAL Philippe (arrivé à 20h38) ; DHORNE Dominique ; DARRAS Marie-Christine ; VAN DE MOORTELE Stéphane ; BRISSY Emmanuelle (arrivée à 20h38) ; TATTEBAUT Michel ; BUDYNEK Stéphanie ;

Absent excusé : DEFFONTAINES Gérard (pouvoir donné à M-C. DUBREUCQ) ; THILLOY Jean-François (pouvoir donné à P. THEO) ;

Avant l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire demande que soit rajouté à l'ordre du jour la question suivante :

« Avenant n°2 à la convention urbanisme avec Amiens Métropole. »

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

I – NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE.

Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à désigner un ou une secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, désigne Philippe THEO comme secrétaire de séance.

II – MISE A APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 06 AVRIL 2023.

Monsieur le Maire présente le procès-verbal de la séance du 06 avril 2023 tel qu'il a été envoyé aux membres du Conseil Municipal pour lecture et observations.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte le procès-verbal de la séance du 06 avril 2023.

III – DEMISSIONS ET SITUATION FINANCIERE DU SISCO GRATTEPANCHE-RUMIGNY-HEBECOURT

* Monsieur le Maire expose les problèmes rencontrés par le SISCO. Il distribue notamment les trois derniers comptes administratifs qui montrent les déficits importants de fonctionnement.

Après les démissions à répétition (Mesdames LACHAMBRE et MORCHAIN respectivement présidente et vice-présidente en 2020, celles de Mme Stéphanie BUDYNEK de son poste de présidente et de déléguée de la commune, la démission de M. Philippe THEO, délégué de la commune, de M. Bruno BARDET, de sa vice-présidence ainsi que de Mme Graziella GRENON de son poste de vice-présidente, dernièrement), les services préfectoraux ont sommé les maires de prendre les choses en mains sous peine de dissolution du Syndicat. Les maires des trois communes se sont réunis début mai pour faire le point et proposer un nouveau bureau.

Monsieur le Maire rappelle l'excédent cumulé de 165 000€ en 2020 qui a fondu suite aux trois derniers exercices déficitaires.

Monsieur le Maire rappelle également avec regrets, qu'avec les adjoints, ils avaient décidé de ne pas prendre l'intégralité de leurs indemnités de fonction afin de dégager 60 000 euros cumulés pour financer les investissements de la commune et que malheureusement cette somme servira à renflouer le Syndicat suite à cette gestion désastreuse.

* Mme BUDYNEK expose les raisons, selon elle, de ce processus notamment dû à la crise COVID (obligation de mettre en place deux cantines sur deux lieux différents), à la difficulté de recrutement de personnel de secrétariat et fait état du courrier envoyé à l'ensemble des conseillers.

* M. THEO expose les raisons, selon lui, de cette situation qui, outre des problèmes financiers, sont la conséquence d'une organisation déficitaire donnée à la gestion d'une salariée dont ce n'était pas la mission, ni les fiches de poste. M. THEO fait part de ses incompréhensions. Il fait état de son courrier de démission envoyé à la préfecture et communiqué à l'ensemble du conseil municipal. L'accusé de réception du 27 avril prend acte de celle-ci en date du 13 avril 2023.

*Madame BRISSY souligne les problèmes de compétences notamment lors de l'embauche de certains membres du personnel et du manque de surveillance.

*Monsieur DHORNE remet tout le budget primitif 2023 en cause.

*Mr KLOPP estime que le déficit de 50 000 € aurait dû alerter la présidence du SISCO dès 2021.

Il est impératif de rassurer les familles avant les vacances scolaires car certaines se posent la question de partir au vu de l'augmentation des participations demandées pour la garderie et la restauration.

Le document qui a été transmis aux parents pour annoncer les augmentations n'est ni daté, ni signé et n'indique pas non plus la date de mise en application.

Un travail a commencé pour trouver des pistes d'économies.

Le SISCO devra élire son nouveau bureau la semaine prochaine et rapidement trouver des solutions sans « punir » les parents mais le budget est à équilibrer.

IV – POLITIQUE ET MOYENS POUR L'AVENIR DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE.

Monsieur le Maire pense qu'il faut réfléchir aux moyens que l'on souhaite mettre dans les années à venir pour assurer la stabilité de ce syndicat et assurer un périscolaire de qualité.

Le Conseil Municipal souhaite se donner les moyens d'assurer un périscolaire de qualité.

V – ELECTION D'UN DELEGUÉ TITULAIRE ET SUPPLÉANT AU SIVU DU SUD AMIENOIS.

Afin de se consacrer pleinement au Syndicat scolaire, Monsieur le Maire signale aux membres du Conseil Municipal que le 12 mai 2023, il a présenté sa démission en tant que délégué de la commune auprès du SIVU du Sud Amiénois à Monsieur le Préfet qui l'a acceptée le 15 mai 2023.

Le Conseil Municipal prend acte de cette démission et doit donc élire une nouvelle personne en lieu et place de M. Dominique HESDIN, titulaire au SIVU.

M. Gérard DEFFONTAINES, actuel délégué suppléant, se porte candidat pour être titulaire. Mme Marie DARRAS se porte candidate pour être suppléante.

Après avoir voté à bulletins secrets, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal élit :

- M. Gérard DEFFONTAINES pour le représenter en tant que délégué titulaire ;*
 - Mme Marie DARRAS pour le représenter en tant que déléguée suppléante ;*
- au sein du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) du Sud Amiénois.*

VI – ELECTION D'UN DELEGUÉ À LA FDE80.

Afin de se consacrer pleinement au Syndicat scolaire, Monsieur le Maire signale aux membres du Conseil Municipal qu'il présente sa démission en tant que délégué de la commune auprès la Fédération Départementale d'Électricité de la Somme (FDE80).

Le Conseil Municipal prend acte de cette démission et doit donc élire une nouvelle personne en lieu et place de M. Dominique HESDIN.

M. Philippe THEO se porte candidat.

Après avoir voté à bulletins secrets, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal élit M. Philippe THEO pour le représenter en tant que délégué titulaire à la Fédération Départementale d'Électricité de la Somme (FDE80).

VII – ELECTION DE DEUX DELEGUÉS AU SISCO GRATTEPANCHE-RUMIGNY-HEBECOURT.

Monsieur le Maire signale aux membres du Conseil Municipal que Monsieur Philippe THEO et Mme Stéphanie BUDYNEK, ont tous deux présenté leur démission en tant que délégué de la commune auprès du Syndicat Intercommunal Scolaire de Grattepanche-Rumigny-Hébecourt.

Le Conseil Municipal prend acte de ces démissions et doit donc élire deux nouvelles personnes en lieu et place.

M. Dominique HESDIN et M. Dominique DHORNE se portent candidats.

Après avoir voté à bulletins secrets, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal élit M. Dominique HESDIN et M. Dominique DHORNE pour le représenter en tant que délégués auprès du Syndicat Intercommunal Scolaire de Grattepanche-Rumigny-Hébecourt.

VIII – EMBELLISSEMENT DES POSTES DE TRANSFORMATION ELECTRIQUE : DELIBÉRATION DE PRINCIPE.

Les postes de transformation situés au cœur de nos communes sont souvent dégradés esthétiquement par le vieillissement naturel ou par des interventions humaines (affichage, graffitis).

Territoire d'Énergie Somme a signé des conventions avec Enedis et La Sicae de la Somme et du Cambrais pour l'amélioration esthétique de ces transformateurs par la réalisation d'une fresque.

Chaque année, depuis 2015, une cinquantaine de postes sont ainsi embellis.

Ces travaux sont financés à hauteur de 50% par la FDE80 et 50% par le concessionnaire. La commune peut être amenée à financer le surcoût si le devis dépasse les plafonds habituellement pratiqués en fonction de la taille du poste et du nombre de faces à traiter.

Il reste à charge de la commune :

- le nettoyage du poste*
- la TVA si le choix se porte sur un artiste assujéti à la TVA*

La commune envoie à la FDE80 par mail un dossier constitué :

- d'une délibération de principe du Conseil Municipal qui approuve les embellissements de postes situés sur le territoire de la commune*
- des photos de chaque face du poste avec ses dimensions*
- l'adresse du poste (nom de la rue)*
- le thème choisi par la commune (tous les thèmes sont possibles sauf celui de la guerre)*

Il est demandé aux communes de personnaliser le thème directement en relation avec un fait marquant ou historique de la commune.

Après signature d'une convention, les travaux peuvent être engagés par la mairie.

Un poste par an et par commune peut être réalisé, la priorité étant donnée aux communes n'ayant pas encore réalisé d'embellissement et dans le respect de l'enveloppe budgétaire annuelle de la FDE80.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

1/ donne son accord de principe à l'embellissement des postes de transformation électrique de la commune ;

2/ autorise Monsieur le Maire à signer les conventions ad hoc et tous documents y afférant.

IX – AVENANT N°2 À LA CONVENTION URBANISME AVEC AMIENS MÉTROPOLÉ

Le Conseil Municipal d'Hébecourt, lors de sa séance du 17 juin 2021 a décidé de renouveler la convention relative à l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols à compter du 01 juillet 2021 jusqu'au 01 juillet 2027 avec Amiens Métropole.

À la demande de 10 communes, il est proposé un avenant dont l'objet est de fournir une prestation complémentaire à savoir la gestion des conformités après les dépôts des DAACT et le contentieux pénal en tant que de besoin sur sollicitation expresse du maire.

Vu le Code des Relations entre le Public et l'Administration (articles L 112-8 et suivants)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code de l'Urbanisme

Vu ses délibérations des 17 avril 2015, 17 juin 2021 et 16 décembre 2021 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

1/ approuve l'avenant à la convention fournissant une prestation complémentaire de gestion des conformités après le dépôt des DAACT ;

3/ autorise M. le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention et le charge de l'exécution de la présente délibération.

X - QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire

1/ Commerce

L'appel à candidature pour le recrutement des futurs exploitants est lancé. La date butoir pour retirer les dossiers en mairie est fixée au 13 juillet et les propositions seront recevables jusqu'au 31 août.

Contact a été pris avec « les bistrots de pays » qui nous apportent de précieux conseils. L'objectif sera d'obtenir la labélisation de ce futur établissement.

Le permis de construire sera déposé prochainement afin de permettre au service instructeur de lancer les différentes consultations extérieures. Un permis modificatif sera déposé ultérieurement ce qui permettra d'ajuster le projet et d'y associer les futurs exploitants.

Une forte amplitude d'ouverture sera nécessaire pour assurer un fonctionnement optimum de ce futur commerce. De ce fait, la réhabilitation du logement sera certainement nécessaire. Une subvention du conseil départemental sera possible.

2/Commission électorale

Les membres de la commission électorale sont élus pour trois ans sauf les délégués du conseil municipal qui restent en place jusqu'à la fin du mandat. Le renouvellement sera opéré prochainement.

3/Géothermie

Monsieur le Maire et Monsieur THEO vont se rendre à HOMBLEUX fin mai pour visiter un chantier de géothermie. Ce déplacement permettra de recueillir de précieux renseignements et le ressenti des élus de cette commune ce qui permettra peut-être d'orienter définitivement le conseil municipal dans le choix du futur équipement de chauffage pour la Mairie et l'école.

4/Séminaire de Maires

Madame DUBREUCQ remplacera Monsieur le Maire les 23 et 24 juin prochain pour ce séminaire annuel que se tiendra à Chantilly.

5/Entretien du village

Du fait d'une période très pluvieuse, l'entretien du village est rendu assez difficile. La végétation se développe très rapidement et les agents ont du mal à faire face. Du désherbant non chimique a été commandé afin de rattraper le retard.

Madame DUBREUCQ

Jeux olympiques 2024.

La commune est labélisée « terre de jeux 2024 ». Madame WALCK, chef de service des espaces verts d'Amiens Métropole, nous apportera ses précieux conseils pour la réalisation de l'esquisse et la mise en place d'un massif floral. Chaque commune devra choisir une discipline. Il est proposé de retenir le thème du tennis afin de rendre hommage à notre tennisman local, Constant LESTIENNE.

Les enfants seront associés à la réalisation des décorations. Amiens Métropole nous fournira des plantes vivaces ce qui permettra de conserver ce massif plusieurs années.

Le rallye cycliste organisé dans le cadre de ces jeux olympiques initialement prévu en ce mois de mai est reporté.

Philippe BOYENVAL

Propose de mettre en place des composteurs collectifs. Monsieur le Maire pense que ce genre d'équipement est plutôt destiné aux zones urbaines. Il lui propose de se charger de l'étude.

Emmanuelle BRISSY

Les utilisateurs du terrain de basket dans la cour de l'école ne respectent pas les horaires imposés. Les écriteaux seraient à remettre en place. La constance des nuisances issues du ballon lorsqu'il touche l'enrobé est parfois insupportable. Les écriteaux seront remis en place.

Michel TATTEBAUT

Souhaite connaître la nature des arbres qui seront replantés autour du Christ situé à l'angle de la résidence Anthelme et de la rue d'Amiens. Monsieur le Maire lui précise que ce choix sera fait par la commission communale en charge des espaces verts et que ces plantations seront effectuées à l'automne.

Christophe KLOPP

Tient à féliciter Antonin pour son travail au quotidien.

Il souhaite avoir des précisions par rapport au projet de piste cyclable.

Monsieur le Maire lui indique que ce projet n'est pas inscrit dans le plan vélo d'Amiens Métropole mais qu'il l'est dans le schéma Départemental au même titre que l'aire de covoiturage.

La séance est levée à 20h27.

Le secrétaire,
Philippe THEO

Le Maire,
Dominique HESDIN